

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : METISol Blue 4  
Références MB020100 (65 mL) et MB020110 (150 mL)  
Marque : METIS BIOTECHNOLOGIES  
N° eng. REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible ou exemption d'enregistrement  
N° CE : -  
N° CAS : -

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Contre-colorant préconisé dans les tests de stérilité microbiologique des produits de l'industrie agro-alimentaire, de la cosmétique et de l'environnement

Utilisations déconseillées : -

Raison justifiant les utilisations déconseillées : -

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : METIS BIOTECHNOLOGIES  
Adresse et boîte postale : ESTER Technopole  
1 avenue d'Ester  
Pays/Code postal/Localité : F-87069 LIMOGES Cedex  
Téléphone : +33 (0)5 55 42 67 00  
Fax : +33 (0)5 55 42 67 01  
Adresse e-mail : [info@metis-biotech.com](mailto:info@metis-biotech.com)  
Contact national : -

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Horaires : du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Autres observations : Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (France)

## SECTION 2 : Identification des dangers

---

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Irritation oculaire (Cat. 2)

Irritation cutanée (Cat. 2)

Sensibilisation cutanée (Cat. 1)

STOT RE (Cat. 2)

### 2.2 Eléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Pictogramme(s) :

Mention d'avertissement : Attention

#### Mentions de dangers

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Conseils de prudence :

##### Prévention

P280*	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux/du visage et des vêtements de protection adaptés
P260	Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs, les aérosols
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

##### Intervention

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P314	Consulter un médecin en cas de malaise

## Elimination

P501\*

Eliminer le contenu/réceptier dans un contenant approprié, conformément à la réglementation nationale et locale

## 2.3 Autres dangers

Aucun autre danger identifié.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance

#### Composant dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

N'est pas une substance dangereuse conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Composant	Classification	Concentration
<b>Dérivé acide de colorant disazo</b> N° CAS N° CE N° REACH -	Irritation cutanée (Cat. 1B) Irritation oculaire (Cat. 2) Sensibilisant cutané (Cat. 1) STOT RE (Cat. 1 - sans)	< 0.1 %

Composant	Classification	Concentration
<b>Polyoxyanion</b> N° CAS N° CE N° REACH -	Toxicité aiguë orale (Cat. 4) Toxicité aiguë inhalation (Cat. 4) Toxicité aiguë cutanée (Cat. 4)	< 0.1 %

Composant	Classification	Concentration
<b>EDTA</b> N° CAS 60-00-4 N° CE 200-449-4 N° REACH 01-2119486399-18-XXXX	Irritation oculaire (Cat. 2)	≤ 1 %

### 4.1 Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

En règle générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, contacter toujours un médecin.

#### **En cas d'inhalation**

Transporter la personne hors de la zone contaminée. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si des irritations persistent ou si des lésions oculaires apparaissent.

#### **En cas d'ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter éventuellement un médecin.

#### **Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins**

Eviter tout contact avec la substance.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux et une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune indication spécifique. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en réponse aux réactions du patient.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques ou irritantes peuvent être libérées lors de la décomposition thermique.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement. Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire isolant autonome et une protection complète du corps.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Equipements de protection : Eviter tout contact avec la substance/le mélange. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols. Assurer une ventilation adéquate. En cas de déversement important, évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### Pour les secouristes

Appliquer les mêmes recommandations présentées ci-dessus.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Pour le nettoyage : Absorber le déversement avec un matériau absorbant inerte (ex. vermiculite, sable, terre, terre de diatomées) et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Laver les traces avec une grande quantité d'eau.

Autres informations : Le matériau absorbant contaminé peut représenter le même danger que le produit déversé. Éliminer conformément aux réglementations locales (voir section 13).

## 6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Pour l'élimination, voir section 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

---

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures destinées à prévenir les incendies

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

#### Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer une bonne ventilation/extraction du poste de travail.

#### Mesures de protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs et les brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains après manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

#### Matériaux d'emballage

Conserver le produit dans son récipient d'origine étiqueté et fermé.

#### Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs

Tenir à l'écart des matières incompatibles (oxydants forts).  
Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C.

#### Classe de stockage

Donnée non disponible.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune information supplémentaire.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

#### Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune solution spécifique.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites nationales.

#### Informations sur les procédures de suivi

Aucune information disponible.

#### Derived No Effect Level (DNEL), Predicted No Effect Concentration (PNEC)

Ne contient pas de substances avec des doses dérivées sans effet (DNEL) et des concentrations prédites sans effet (PNEC).

#### Analyse des risques par niveaux de contrôle

Aucune analyse des risques par niveaux n'a été utilisée.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

##### Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune mesure structurelle spécifique destinée à éviter l'exposition.

##### Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

##### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuelle.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage

Utiliser des lunettes de sécurité protégeant des éclaboussures, testées et approuvées selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit.

Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité. Celle-ci ne doit pas être interprétée comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

##### Protection de la peau autre que les mains

Vêtements de laboratoire appropriés (blouse et chaussures adaptées).

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

##### Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection individuelle spécifique si la ventilation est adaptée.

En cas de nuisance d'exposition, il est conseillé d'utiliser des cartouches respiratoires de type OV/AG (US) ou

de type ABEK (EU EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

#### **Risques thermiques**

Ne nécessite pas d'équipement de protection individuelle spécifique.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

##### **Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

##### **Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

##### **Mesures techniques destinées à éviter l'exposition**

Se référer à la section 6.

## **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

---

---

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) Aspect	Forme : liquide Couleur : bleu foncé
b) Odeur	Légère d'acide acétique
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	4,7
e) Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible

f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
g) Point d'éclair	Non approprié
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non approprié
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non concerné
k) Pression de vapeur	Donnée non disponible
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	Donnée non disponible
n) Hydrosolubilité	Soluble
o) Coefficient de partage : n-octanol/eau	Donnée non disponible
p) Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Non explosif
t) Propriétés comburantes	Non comburant selon les critères CE

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

---

### 10.1 Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des matières incompatibles.  
Se référer à la section 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).  
En cas d'incendie : voir la section 5.

## SECTION II : Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

EDTA - DL50 Ingestion - Rat

Dose : 4 500 mg/kg

Dérivé acide de colorant disazo - Donnée non disponible

Polyoxyanion - DL50 Ingestion - Rat

Dose : 330 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

EDTA - Peau - Lapin

Sévérité de la réaction : pas d'irritation de la peau

Dérivé acide de colorant disazo - Peau - Lapin

Dose : 10 % (W/V)

Sévérité de la réaction : pas d'irritation de la peau - 24 h

Polyoxyanion - Donnée non disponible

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

EDTA - Yeux - Lapin

Sévérité de la réaction : irritation des yeux

Dérivé acide de colorant disazo - Yeux - Lapin

Dose : 5 % (W/V)

Sévérité de la réaction : pas d'irritation des yeux

Polyoxyanion - Donnée non disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

EDTA - Test de maximalisation - Lapin

Résultats : n'a pas d'effet sensibilisant

Dérivé acide de colorant disazo - Sensibilisation cutanée - Souris

Résultats : a un effet sensibilisant modéré

Polyoxyanion - Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

EDTA - Donnée non disponible

Dérivé acide de colorant disazo - Donnée non disponible

Polyoxyanion - Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1 % n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

EDTA - Donnée non disponible

Dérivé acide de colorant disazo - Donnée non disponible

Polyoxyanion - Donnée non disponible

### **Résumé de l'évaluation des propriétés CMR**

Donnée non disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

## **SECTION 12 : Informations écologiques**

---

---

### **12.1 Toxicité**

Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

EDTA - Toxicité chez les poissons :  
- Lepomis macrochirus, CL50 (96 h) : 41 mg/L

EDTA - Toxicité chez les invertébrés aquatiques :  
- Daphnia magna, CE50 (48 h) : 625 mg/L

Dérivé acide de colorant disazo - Toxicité chez les poissons :  
- Pimephales promelas, CL50 (96 h) : > 180 mg/L

Polyoxyanion - Toxicité chez les poissons :  
- Oncorhynchus tshawytscha, CL50 (96 h) : 16,5 mg/L

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

EDTA - Donnée non disponible

Dérivé acide de colorant disazo - Donnée non disponible

Polyoxyanion - Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

EDTA - Facteur de bioconcentration (FBC) : 1,8

Dérivé acide de colorant disazo - Donnée non disponible

Polyoxyanion - Donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Mobile.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise/n'est pas menée.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

## 12.7 Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire.

# SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

---

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination du produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

### Élimination de l'emballage

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser les récipients vides. Les récipients doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets agréé pour le recyclage ou l'élimination.

### Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Doit être éliminé comme déchet chimique dangereux. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

### Autres recommandations d'élimination

Les décisions finales sur la méthode de gestion des déchets appropriée, conformément aux législations en vigueur et une adaptation possible aux conditions locales, relèvent de la responsabilité de la personne opérant le traitement des déchets.

# SECTION 14 : Informations relatives au transport

---

## 14.1 Numéro ONU

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID : Marchandise non dangereuse

IMDG : Marchandise non dangereuse  
IATA : Marchandise non dangereuse

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID : -  
IMDG : -  
IATA : -

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID : -  
IMDG : -  
IATA : -

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID : -  
IMDG : -  
IATA : -

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Donnée non disponible.

### **Autres informations pertinentes**

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la FDS. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant les TMD et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agent commercial.

## **SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation**

---

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Donnée non disponible.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance ou le mélange.

## SECTION 16 : Autres informations

---

Références bibliographiques : FDS des fournisseurs, IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base), ChemIDplus, fiche toxicologique de l'INRS n°276, Hazardous Substances Data Bank, Ecotoxicology Database (US EPA).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne prétend pas être exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent concernant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

DOMINIQUE DUTSCHER SAS